



Loyer payé par chèque d'entreprise

Par **euzebe**, le **30/03/2011** à **21:14**

Bonjour,

Je viens de louer un appartement (à titre d'habitation principale et non à titre de local commercial) à une personne qui est chef d'entreprise. Cette personne me paie son loyer avec le carnet de chèque de sa société et non avec son carnet de chèque personnel. Suis-je dans mon bon droit ou dois-je exiger un autre mode de paiement ?

Merci de votre réponse...

Par **mimi493**, le **30/03/2011** à **21:36**

Votre loyer est payé ? Donc le reste ne vous concerne pas.